

Séance du 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 2 avril 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 28 mars 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann CHAUVIN Stéphanie, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, HEUZÉ Sophie.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, BODIN Guillaume, PORCHER Eva, JAUD Sonia, ROUX Olivier qui a donné procuration à GACHIGNARD Cédric.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mr HERVÉ Philippe est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 10 Votants : 11

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 19/03/2025

22 / 2025 : BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 10 voix pour sur 10 votants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 384 114,64 €

Recettes de fonctionnement : 437 784,20 €

Soit un Excédent de fonctionnement 2024 : 53 669,56 €

Un résultat de fonctionnement N-1 : 119 179,33 €

Soit un résultat de clôture 2024 : 172 848,89 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 225 499,49 €

Recettes d'investissement : 54 409,36 €

Soit un déficit d'investissement 2024 : 171 090,13 €

Un résultat d'investissement N-1 : 73 604,20 €

Soit un déficit de clôture 2024 de : 97 485,93 €

Des restes à réaliser pour un montant de 16 710 € en dépenses et 40 000 € en recettes

Soit un résultat de clôture 2024 ; 75 362,96 €

23 / 2025 : BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2024 de : 172 848,89 €

Un déficit d'investissement 2024 de : 97 485,93 €

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 16 710 €

Des restes à réaliser en recettes d'investissement de : 40 000 €

Le besoin net de la section d'investissement est de : 74 195,93 €

Après avoir délibéré par 11 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

En réserves R1068 en investissement : 74 195,93 €

En report en fonctionnement R002 : 98 652,96 €

24 / 2025 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

25 / 2025 : BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 10 voix pour sur 10 votants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 233 379.13 €

Recettes de fonctionnement : 233 379.13 €

Soit un excédent de fonctionnement 2024 : 0 €

Un excédent de fonctionnement N-1 : 1 609.55 €

Soit un excédent de clôture 2024 : 1 609,55 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 252 680,07 €

Recettes d'investissement : 212 332.91 €

Soit un déficit d'investissement 2024 : 40 347.16 €

Un excédent d'investissement N-1 : 98 839.89 €

Soit un déficit de clôture 2024 : 58 492.73 €

Soit un excédent global de clôture 2024 : 60 102.28 €

26 / 2025 : BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 609,55 €

Un excédent d'investissement de 58 492.73 €

Après avoir délibéré par 11 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté (R001) : 58 492.73 €

Excédent de fonctionnement reporté (D002) de 1 609,55 €

27 / 2025 : BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

28 / 2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le conseil municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54,02 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,69 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour sur 11 votants :

Fixe les taux applicables en 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54,02 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,69 %

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

29/2025 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte par 11 pour sur 11 votants le budget communal 2023 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	684 212.54 €
Recettes de fonctionnement	684 212.54 €
Dépenses d'investissement	489 559.47 €
Recettes d'investissement	489 559.47 €.

30 / 2024 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte par 11 pour sur 11 votants le budget lotissement 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	618 630.00 €
Recettes de fonctionnement	618 630.00 €
Dépenses d'investissement	561 091.71 €
Recettes d'investissement	561 091.71 €.

Le Maire
Cécile BOUCHER



le Secrétaire
HERVÉ Philippe



